



L'ACTUALITÉ

## NAVIGUER ENTRE LES OPPOSITIONS SANS DÉGÂTS COLLATÉRAUX : MISSION IMPOSSIBLE ?

**Le nouveau Premier ministre est missionné pour trouver des compromis afin de sortir le pays de l'ornière budgétaire dans laquelle il se trouve. Toute la question est de savoir quels seront les gagnants et surtout les perdants.**

Avec un déficit public de 5,8 % l'an dernier (alors qu'il est censé ne pas dépasser 3 %), un niveau de prélèvements obligatoires particulièrement élevé (45,6 % du PIB contre 40 % en moyenne en Europe), et une instabilité politique qui fait peser sur le pays une suspicion d'incapacité à rembourser sa dette, la France inspire moins confiance et vient de perdre un grade dans la notation Fitch. Il en résultera un coût de rachat de la dette plus lourd pour l'État, et donc une pression supplémentaire pour réduire les dépenses et augmenter les économies budgétaires. L'heure des choix est arrivée !

Lors de son discours de prise de fonction le 10 septembre dernier, Sébastien Lecornu a déclaré vouloir mettre fin au « décalage entre la vie politique et la vie réelle » et vouloir des ruptures, tant de forme que de fond. Implicitement, les ruptures auxquelles le Premier ministre aspire pourraient se traduire par des réformes structurelles, comme celles que nous appelons de nos vœux depuis si longtemps : les simplifications administratives, l'allègement de la réglementation, la révision du cadre fiscal

et social qui pèse lourdement sur les entreprises. On peut espérer que M. Lecornu travaille davantage avec le monde économique. Sa volonté de revenir aux réalités du terrain pourrait peut-être lever les lourdeurs qui pèsent sur le quotidien des entreprises, qu'il s'agisse de taxes comme de formalités. On se prend à espérer qu'il soit prudent vis-à-vis des petites entreprises quand il déclare qu'il faut « faire attention au patrimoine professionnel » afin de ne pas pénaliser les structures porteuses d'emploi. Mais les derniers mois, nous ont appris que nos espoirs peuvent être rapidement douchés...

Dès lors que le nouveau Premier ministre revient sur l'idée de son prédécesseur de supprimer deux jours fériés, il lui faudra trouver d'autres sources d'économies. Certes, il a annoncé que l'État devait être exemplaire et qu'à ce titre, une mission confiée à des hauts fonctionnaires devra faire le tri dans les comités, délégations et offices publics de l'État. Mais ces hauts fonctionnaires seront-ils suffisamment neutres pour scier la branche sur laquelle un certain nombre d'entre eux sont assis ?

Les organisations de salariés se lancent dans la mobilisation ce jeudi 18 septembre et elles ne seront pas seules. Les agriculteurs ont d'ores et déjà annoncé une forte mobilisation le 26 septembre. Pris entre des feux contraires, le nouveau Premier ministre va bien devoir trancher pour avancer. Qui en subira les conséquences ? De toute évidence, la tentation est grande de se tourner vers les plus fortunés et vers les entreprises. Mais le Medef a déjà commencé à montrer les dents. L'U2P n'est pas en reste. Elle appelle le nouveau locataire de Matignon à tout faire pour trouver une majorité et enfin voter les textes budgétaires et ceux qui attendent depuis trop longtemps, comme le projet de loi de simplification de la vie des entreprises. Elle appelle également à une remise à plat des règles relatives au temps de travail effectif, à l'acquisition de congés payés et aux arrêts maladie, l'empilement de décisions, jurisprudence et autres contraintes qui s'imposent aux petites entreprises, devenant complètement inaudible !

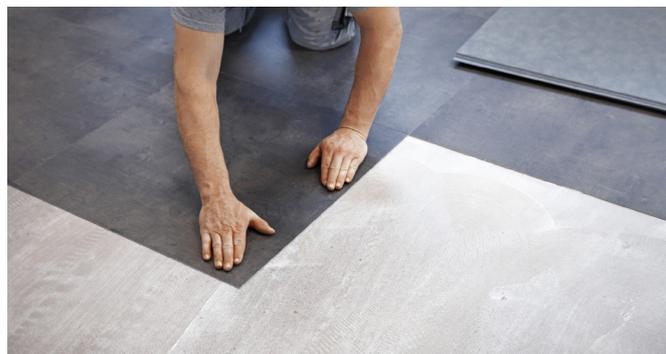
## MÉTIERS

### → LA CAPEB, FORBO ET L'IRIS-ST, PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER LES ARTISANS PEINTRES

**La CAPEB, Forbo Flooring Systems et l'IRIS-ST ont signé ce 17 septembre une convention de partenariat destinée à soutenir les artisans des métiers de la peinture, des revêtements et de la décoration pour les aider à évoluer avec leur temps, à développer leurs compétences et à prévenir les risques sur les chantiers.**

Dans un secteur où qualité, sécurité et innovation sont devenues incontournables, cette collaboration associe les expertises techniques, pédagogiques et de prévention des trois partenaires. Concrètement, il s'agit d'accompagner les artisans dans la maîtrise des nouvelles techniques, l'intégration des évolutions réglementaires, mais aussi la sécurisation des pratiques professionnelles.

Forbo Flooring Systems, acteur international de référence sur les marchés des sols souples (PVC, linoléum, textiles), mettra à disposition son savoir-faire industriel, notamment via son site de production Forbo Sarlino à Reims. L'entreprise s'engage à informer les adhérents CAPEB sur les nouveaux produits disponibles et accompagner leur lancement via des campagnes de tests et de retours terrain. Forbo prévoit aussi d'organiser des visites d'usines, des formations et des réunions techniques en lien direct avec les CAPEB départementales. Le partenaire souhaite s'impliquer dans la conception et la diffusion d'outils pédagogiques (guides, mémos, flyers) et



des offres de formation à destination des artisans. Aux termes du partenariat, un travail sera mené en concertation avec les professionnels pour relever les défis techniques rencontrés sur les chantiers, au travers de groupes de travail et d'échanges réguliers. Dans le même esprit, une collaboration avec l'IRIS-ST est prévue afin de renforcer la prévention et la sensibilisation aux risques professionnels, notamment à travers la diffusion d'outils de prévention et l'intégration de modules santé-sécurité dans les formations.



**Jean-Claude Rancurel a réuni ce mercredi les conseillers professionnels des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage.** Ils ont commencé par évoquer des points d'organisation, telle la mise en place d'un groupe WhatsApp pour les Présidents de section ou encore la définition du programme des réunions des conseillers

### → LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS COUVREURS ET PLOMBIERS CHAUFFAGISTES FONT LE POINT

professionnels pour 2026. Après avoir fait un retour sur les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB et dresser quelques perspectives pour la prochaine édition, le Président et les Conseillers ont fait le point sur les questions de formation, faisant un état des lieux de la révision du BTS FED Option Génie climatique et fluide, regardant la note d'opportunité du BP Couvreur, évoquant la parution du guide des métiers et des filières de formation dans l'artisanat du Bâtiment. Avant de faire un point d'actualité sur le marché du photovoltaïque, dont les installations de moins de 9 kWc pourront bénéficier d'un taux réduit de TVA à 5,5 % dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, il a été question d'une filiale d'Edilians, fabricant de tuiles. Ensuite, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se

sont réunis séparément pour examiner leurs sujets propres. Les premiers ont fait un point d'avancement sur le projet « Réseau Biofoul Experts », sur la relance du GT « compétences & formation » de l'Association Française de la Ventilation, sur l'actualité de Quali'EnR, la 3<sup>e</sup> consultation sur le guide EVAPDC du CNPG, sur les travaux en cours au sein de l'association HabitA+/PG, avec Coenove, avec l'AFPAC et avec les différents partenaires. De leurs côtés, les couvreurs ont procédé à la dernière relecture du contrat type d'entretien des couvertures qui sera ensuite mis à la disposition des adhérents. Ils ont également évoqué les questions d'assurances, puis la promotion des métiers avec les Compagnons du Devoir.

### → PHOTOVOLTAÏQUE : UNE TVA À 5,5 % POUR LES INSTALLATIONS DE MOINS DE 9 KWC

**À partir du 1<sup>er</sup> octobre, l'installation de panneaux photovoltaïques de moins de 9 kWc pourra bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5%, contre 20% aujourd'hui.** Mais cette bonne nouvelle est assortie de conditions strictes : seuls les modules respectant des critères environnementaux exigeants (bilan carbone, teneur en métaux lourds, gestion intelligente de l'énergie) seront éligibles.

Dans les faits, très peu de panneaux disponibles sur le marché répondent déjà à ces standards. Résultat : les installateurs risquent de se retrouver dépendants d'une poignée de fabricants, principalement asiatiques, au détriment de la filière française et

européenne. Les stocks existants, non conformes, perdront aussi en valeur face à une concurrence devenue plus attractive grâce au nouveau taux réduit.

Si la mesure va dans le sens d'une filière plus vertueuse et de coûts allégés pour les ménages, elle pourrait paradoxalement fragiliser les petits installateurs, coincés entre des approvisionnements limités et une concurrence internationale mieux armée.





**Trois jours de compétition intenses, une énergie communicative et un savoir-faire d'exception : à l'issue des EuroSkills 2025 organisés du 10 au 12 septembre à Herning, au Danemark, la France a décroché la première place du classement européen avec 27 médailles remportées par ses 37 compétiteurs.** Une performance historique qui témoigne de l'excellence des jeunes professionnels tricolores et qui fait rayonner les métiers du bâtiment dans toute l'Europe.

Le pôle construction-bâtiment s'est particulièrement distingué lors de cette compétition, gagnant

## → EUROSILLS 2025 : L'ÉQUIPE DE FRANCE TRIOMPHE À HERNING ET FAIT BRILLER LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

8 médailles sur 9 compétiteurs engagés. Ainsi, Servane Boucard (Pays de la Loire) est médaillée d'or en menuiserie, Roméo Sanchis (Nouvelle-Aquitaine) obtient l'argent en carrelage et Malo Angebault en ébénisterie. Le bronze revient à Timothé Josseaume (Pays de la Loire) en charpente, à Jeyson Kuc (Occitanie) en maçonnerie, à Samuel Sommer (Grand Est) en plomberie et chauffage et à Noah Merton (Occitanie) en plâtrerie et constructions sèches. Deux médailles d'excellence complètent ce palmarès vraiment remarquable : Sarah Levasseur (Normandie) en peinture et décoration et Lou-Ann Pierre (Île-de-France) en installation électrique.

Au-delà du bâtiment, c'est toute la délégation française qui a brillé avec 27 médailles au total : 7 d'or, 5 d'argent, 5 de bronze et 10 d'excellence. La France obtient même la distinction du meilleur compétiteur en nombre de points dans l'épreuve de fraisage, confirmant son statut de référence européenne en matière de savoir-faire professionnel.

Ces résultats formidables reflètent l'engagement, la passion et le haut niveau d'exigence des jeunes compétiteurs français. Ils renforcent aussi la

fierté de tout notre secteur, celui de l'artisanat du bâtiment, qui démontre une fois encore qu'il est un pilier de l'excellence européenne. Christelle Rozier, administratrice de la CAPEB nationale, a eu la chance de vivre la magie de cette compétition à laquelle elle assistait au nom du CCCA-BTP et dont elle témoigne : « À travers leurs parcours, ces jeunes incarnent tout ce que notre filière porte de plus beau : Un savoir-faire d'exception, une transmission par l'apprentissage, une dynamique collective entre centres de formation, entreprises, maîtres d'apprentissage, familles et partenaires. Ils deviennent maintenant de magnifiques ambassadeurs de notre profession et de nos métiers. Demain, ils raconteront leur parcours, leur passion du geste et leur amour du métier à d'autres jeunes, à leurs familles, aux entreprises. Ils transmettront cette fierté d'un secteur porteur de sens, d'avenir et de réussite. Ils sont les témoins que la formation par l'apprentissage conduit à la réussite. ». Un grand bravo à tous les lauréats et à celles et ceux qui les ont formés !

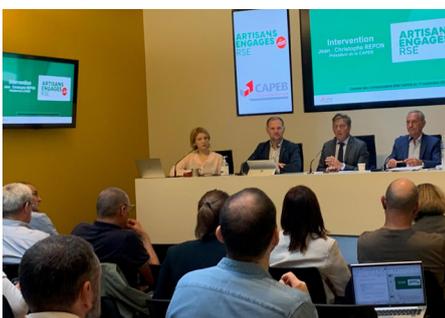
## COMMUNICATION

### → LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE C'EST LE WEEK-END !

**Du 19 au 21 septembre 2025, auront lieu les 42<sup>e</sup> Journées européennes du patrimoine, organisées par le ministère de la Culture.** Le thème cette année, c'est le patrimoine architectural. L'idée est simple : ouvrir au public des bâtiments qu'on ne peut pas visiter d'habitude, avec plein d'animations pour découvrir les lieux autrement (visites guidées, démonstrations de savoir-faire, concerts, etc.). Ces journées sont l'occasion de montrer la richesse et la diversité de notre architecture, que ce soient

des grands monuments, des maisons anciennes ou des objets d'intérieur. C'est aussi une façon de mettre en valeur les métiers et les techniques du bâtiment, qui ont traversé les siècles et qui sont au cœur de notre histoire et de nos paysages. En 2025, on fêtera aussi les 100 ans de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925, qui a marqué la naissance du style Art déco. Ce sera l'occasion de revenir sur cette période avec des expositions et des conférences un peu partout en France.

Enfin, la journée du 20 septembre sera réservée aux écoles, pour permettre aux plus jeunes de découvrir le patrimoine local, de comprendre son histoire et d'apprendre pourquoi il est important de le préserver. Une belle manière de transmettre aux futures générations le goût du beau et du bien fait.



C'est sous la présidence de Christophe Bellanger, vice-président en charge des affaires économiques de la CAPEB, que la journée des correspondants RSE s'est déroulée ce mercredi 17 septembre. Après un rappel des enjeux et l'intervention du Président confédéral, les participants sont revenus sur la démarche Artisans Engagés RSE by CAPEB et ses 4 axes : la gestion de l'entreprise et la qualité des travaux, les relations employeurs et la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés, le respect de l'environnement et enfin, l'ancrage local avec le recours aux circuits courts et les relations de

## RÉSEAU

### → LES CORRESPONDANTS RSE SE SONT RÉUNIS MERCREDI

proximité. Des clés permettant aux entreprises de mettre en place cette démarche ont ensuite été apportées. Un focus a aussi été proposé sur le site annuaire Artisans du bâtiment by CAPEB qui permet aux entreprises engagées RSE de valoriser cette particularité auprès du grand public comme des prescripteurs. Il a bien sûr été question du diagnostic permettant à chacun de savoir où il en est au regard de la RSE et plus largement des outils disponibles, depuis les fiches d'information au résultat de cet autodiagnostic en passant par un exemple de charte, une trame de plan d'actions, des fiches conseil en communication, le règlement d'usage de la démarche, et bien sûr, tous les supports de communication développés pour la promouvoir (affiche, dépliants, logo, CPE, fiche pour communiquer auprès des salariés). Des témoignages

ont ensuite été proposés aux participants, à titre d'exemples de ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'une démarche RSE ; actions pour préserver la biodiversité, pour favoriser les filières locales sur le biosourcés, notamment. La réunion a par ailleurs permis de présenter les résultats d'une enquête menée auprès de 2 768 adhérents sur leur perception du développement durable et leurs actions à ce sujet. Une transition toute trouvée pour aborder la question du bilan carbone des TPE. La journée s'est terminée avec la restitution des ateliers participatifs proposés aux correspondants pour les aider à réfléchir aux moyens de se valoriser avec la démarche Artisans engagés RSE et de réaliser une « offre verte » notamment en marchés publics.



## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### CESE

La réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a permis de préparer la position du groupe sur l'avis que la plénière examinait mercredi et qui portait sur les stratégies à adopter face à la montée des eaux dans les Outre-Mer. Jean-Christophe Repon participait également à la Commission Travail et Emploi qui a examiné son projet de contribution au bilan annuel des conditions de travail et a auditionné le Directeur général de France Travail dans le cadre de la préparation d'un projet d'avis sur la politique d'inclusion visant à renforcer la cohésion sociale et territoriale.

### EBC

Le groupe de travail politique francophone d'EBC s'est réuni mardi. Il a évoqué les questions liées aux marchés publics et à la sous-traitance, aux retards de paiement, ainsi qu'au dialogue social sectoriel. Le groupe a regardé également le plan européen pour le logement abordable et la stratégie européenne pour la construction de logements. Plusieurs questions relatives à l'énergie et à l'environnement étaient aussi à l'ordre du jour (la directive performance énergétique des bâtiments, l'Acte législatif sur l'économie circulaire, la stratégie de résilience vis-à-vis de l'eau) de même que le Règlement sur les produits de construction.

### PARLEMENT



Le Président de la CAPEB a entamé cette semaine une série d'échanges avec les principales formations politiques.

Ce mercredi, il a pu s'entretenir avec les députés et sénateurs des groupes écologistes à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'occasion pour le Président de la CAPEB et ses équipes de présenter la conjoncture en recul de l'activité de l'artisanat et l'ensemble des positions de la CAPEB en matière de logement et de soutien aux entreprises artisanales du bâtiment. Jean-Christophe Repon a pu évoquer toute l'importance de soutenir et développer le tissu artisanal de proximité en faveur des territoires, de l'activité et de l'emploi. Ces échanges avec les parlementaires ont permis de constater de nombreuses convergences en matière de logement et de massification de rénovation énergétique. Le soir même, il a rencontré deux députées de Loire Atlantique, Fabrice Roussel et Sophie Errante, qui avait proposé de supprimer l'obligation d'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment.

### RÉSEAU

Le Président confédéral est intervenu devant les correspondants RSE du Réseau mercredi pour rappeler toute l'importance que cette démarche peut revêtir en termes d'accès aux marchés, notamment.



### PARTENARIAT



Le Président de la CAPEB, entouré de Sylvain Fornès et de Yann Danion, respectivement Président des Métiers de la Peinture et de la Décoration et des Métiers du Plâtre, a signé

mercredi une convention de partenariat avec Forbo, industriels spécialisé dans les sols souples, avec l'objectif d'apporter un accompagnement supplémentaire aux artisans de la peinture, des revêtements et de la décoration tant en termes de prévention des risques que de développement des compétences (voir notre information Métiers).

### INSTITUTIONNELS

Mercredi, Jean-Christophe Repon a pu échanger avec le représentant du Syndicat des professionnels de l'immobilier (UNIS) puis avec l'ADEME jeudi et enfin avec Thierry Grégoire, membre du Bureau du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP), notamment.

### U2P

Le Conseil Exécutif de l'U2P s'est réuni jeudi. Il est revenu sur la nomination du nouveau Premier ministre et a évoqué la préparation des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2026. Le recours de l'U2P contre l'arrêté fixant la représentativité patronale et le résultat de la mesure des travailleurs indépendants étaient également à l'ordre du jour ainsi que les conséquences de tout ceci sur la représentation de l'U2P dans les organismes de sécurité sociale, les Conseils de Prud'hommes, le CPSTI et les CPRI. Il a également été question de l'organisation du stand de l'U2P lors du salon des Maires de France, et des prochaines Rencontres de l'U2P.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se tenait jeudi et vendredi. Une occasion de faire le point sur la plupart des dossiers en cours et préparer la CNAGS de la semaine prochaine. Nous reviendrons sur les débats de ce Conseil dans notre prochain numéro.

## SOCIAL

### → CONGÉS PAYÉS : LA COUR DE CASSATION S'ALIGNÉ SUR LE DROIT EUROPÉEN

La Cour de cassation vient de prendre deux arrêts qui impactent directement les entreprises. Le premier prévoit que les salariés qui notifient un arrêt maladie pendant leurs congés peuvent reporter ces mêmes congés. Le second intègre les périodes de

congés dans le décompte des heures supplémentaires. Jusqu'alors, le déclenchement des heures supplémentaires était subordonné à l'accomplissement effectif de plus de 35 heures de travail par semaine. Le calcul du seuil de déclenchement tenait uniquement compte du temps de travail effectif, excluant les jours de congés payés ou de maladie. Ce n'est donc plus le cas. Une décision qui ne concerne toutefois que le cas où les heures supplémentaires sont décomptées à la semaine, ce qui pourrait exclure les salariés dont le temps de travail fait l'objet d'un aménagement.

De toute évidence, ces revirements de jurisprudence auront un impact sur les entreprises et sur la gestion de leurs ressources humaines. Une remise à plat des règles liées aux arrêts maladie, aux congés et au temps de travail effectif devient urgente !

